

cariste remplacent sur ma fiche de paie

Par bgbg59, le 03/03/2010 à 06:54

bonjour

je suis salarié depuis 13 ans en cdi dans un groupe d'alimentation et depuis 2 asn maintenant je suis plutot cariste (caces 5) alors que je suis préparateur de comandes sur ma fiche de paie

bien sur j'ai un rappel de taux horaire sur ma fiche de paie mais ma question ets la suivante :

il faut combien d'heures de cariste et sur combien de temps pour prouver a l'employeur(que je connais pas car c'est un groupe) qu'il se doit de titulariser le statut de cariste sur ma fiche de paie

merci jespere avoir été le plus claire possible merci d'avance